



N°2023-11

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 12 Avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le mercredi 12 avril, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 4

date de convocation : 05/04/2023

date d'affichage : 05/04/2023

Présents votants :

M. GASQUET Jean-Paul - Mme CATALA Marie-Claude – Mme DESSAINTJEAN Agnès - Mme MORIAUD Monique – M. FLAUDER Jean-Pascal - Mme THOMASSON Sylvie – Mme TERNAUX Marie-Anne – M. TRIPOZ René – Mme GUERRIER Bernadette – Mme DUCLOS Christiane – M. COLLIER Maxime

Excusés ayant donné pouvoir :

- Mme DESBONNE Marie-Thérèse donne pouvoir à Bernadette GUERRIER
- Mme MINOT Madeleine donne pouvoir à Sylvie THOMASSON
- Mme MARGAND Laura donne pouvoir à Marie-Anne Ternaux
- Mme CIMETIERE Nicole donne pouvoir à Marie-Claude CATALA

Président de séance : M. GASQUET Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme MORIAUD Monique

Subventions aux associations 2023

Voici les subventions proposées pour l'exercice 2023 :

Subventions associations CCAS 2023

Article	Objet	Nom de l'organisme	2023
6574	Subvention courante	ADMR de Theizé	2 600,00 €
		ADMR de Pommiers	2 975,32 €
		Association Les Bras ouverts	300,00 €
		Les restaurants du Cœur	600,00 €
		Entraide Tararienne	250,00 €
		ADAPEI	250,00 €
		Prévention routière	100,00 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les subventions aux Associations pour l'exercice 2023 telles que définies dans le tableau ci-dessus dans la condition où l'objet du financement est réalisé.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du CCAS,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET